

Paris, le 3 juillet 2023

COMMUNIQUE

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
REALISEES DU 26 AU 30 JUILLET 2023**

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale pour opérer sur ses actions et conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions, Rexel déclare ci-après les achats d'actions propres réalisés du 26 au 30 juillet 2023 :

Nom de l'émetteur	Code identifiant de l'émetteur (code LEI)	Jour de la transaction	Code identifiant de l'instrument financier	Volume total journalier (en nombre de titres)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition	Code identifiant marché
REXEL	969500N6AVPA51648T62	26/06/2023	FR0010451203	11 000	21,6409	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	27/06/2023	FR0010451203	21 052	21,8508	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	28/06/2023	FR0010451203	24 000	22,0752	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	29/06/2023	FR0010451203	21 000	22,3273	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	30/06/2023	FR0010451203	7 500	22,5654	XPAR

Le reporting détaillé est disponible :

- sur le site internet de Rexel www.rexel.com dans l'espace Investisseurs / Information réglementée / Programmes de rachat d'actions
- ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rexel.com/fr/finance/information-reglementee/programmes-rachats-actions/declarations-hebdomadaires-rachats-actions/>